

REPUBLIQUE
FRANCAISE
REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :

En exercice : 24

Présents : 18

Ayant pris part au vote
(vote public) : 22

- o Pour : 22
- o Contre : 0
- o Abstention : 0
- o Blanc : 0
- o Nul : 0

Date de convocation :

Le 8 avril 2025

Date d'affichage :

Le 8 avril 2025

DELIBERATION N° :

DC/2025-04-14/16

OBJET DE LA SEANCE :

Conseil Communautaire
des Jeunes

Mise en place

AR Prefecture

043-244300307-20250414-DC2025041416-DE
Reçu le 13/05/2025

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Montregard (salle multi-activités),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Gilles JURY)

Présents : MM. DURIEUX Pierre, VALLAT Robert, GRANGE Jean-Paul,
MOULIN Christophe, GOUY Pascal, SABY François-Régis,
MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON
Jean-Marc, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, PEYRARD Nicolas,
et Mmes MEYNET Isabelle, MARCON Catherine, MOUNIER Emeline,
JAMES Marie-Laure et SOUTRENON Maryline.

Excusé : Néant.

Absents : Mme MASSARDIER Céline et M. CELLE Hubert

Pouvoirs : Mme DREVET Hélène donne son pouvoir à M. GOUY Pascal
M. PEYRARD Guy donne pouvoir à Mme SOUTRENON Maryline
Mme DURIEUX Gladys donne pouvoir à M. CIBERT Gilles
M. POINAS Jean-Michel donne pouvoir à M. PEYRARD Nicolas

M. le Président, rappelle la délibération du Conseil
Communautaire n° DC/2021-03-22/03 du 22 mars 2021 approuvant le
plan de mandat communautaire 2020-2026, comprenant notamment
l'action suivante : « Faire des jeunes des acteurs du territoire (conseil
communautaire des jeunes...) ».

Il précise qu'un travail interne à la Communauté de Communes
a été réalisé afin de mettre en place cette action, et qui a été présenté
à la commission « enfance – jeunesse » du 1^{er} avril 2025 :

- ú 切 ú^{ème} et 4^{ème} (collèges du territoire : Dunières +
Tence + St-Didier + Yssingeaux + Monistrol)
- Création du Conseil Communautaire des Jeunes pour
septembre 2025
- Nombre de conseillers : 16 maximum (idéal : 2 par Commune –
si possible avec une parité)
- Durée du mandat : 2 ans
- Référents Communauté de Communes :
 - o Elus : Vice-Président « jeunesse » + élu(e)s de la
commission « enfance – jeunesse » par roulement
 - o Techniciens :
 - Travail administratif (réservation salle ou bus,
convocation...): responsable services à la
population
 - Animation : animateur centre de loisirs

- Processus de désignation :
 - o La Communauté de Communes écrit aux collégiens concernés pour les informer de la création du Conseil Communautaire des Jeunes, de ses objectifs et du mode de désignation de ses membres.
 - o Les jeunes intéressés font acte de candidature (sur la base d'un imprimé prérempli avec plusieurs items).
 - o La Communauté de Communes analyse les candidatures et retient les membres définitifs.
- Aucun lien avec les Conseils Municipaux des Jeunes (qui concernent les primaires) pour être le plus complémentaire possible.
- Réunions :
 - o Pendant les vacances scolaires
 - o Mercredi matin
 - o 5 par an : Toussaint, Noël, février, printemps et fin année scolaire
 - o 2 heures maximum
 - o Lieu tournant :
 - 1^{ère} : à la Communauté de Communes (installation)
 - Rotation sur les 8 Communes
 - Dernière : sortie pédagogique nationale (institution, culture...)
- Thématiques abordées : libre au choix des collégiens (de préférence en lien avec les compétences de la Communauté de Communes),
- Pas de transport organisé par la Communauté de Communes pour faire venir les jeunes aux réunions,
- Budget : 5 000 € prévisionnels prévus en 2025 (à voir le fonctionnement réel de la 1^{ère} année).

La commission « enfance – jeunesse » du 1^{er} avril 2025 a émis un avis favorable unanime sur cette proposition. Le Bureau a également émis un avis favorable unanime.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve la mise en place d'un Conseil Communautaire des Jeunes à compter de septembre 2025 et conformément aux éléments précités,
- charge le Président et le Vice-Président compétent de mettre en œuvre la présente délibération et de prendre toutes décisions utiles dans ce cadre.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET
Président,

Gilles JURY
Secrétaire de séance,

AR Prefecture

043-244300307-20250414-DC2025041416-DE
Reçu le 13/05/2025

Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le

Affichage et publication effectués le